

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 26 novembre 2025

<u>Nombre de membres :</u>	L'an deux-mille-vingt-cinq et le vingt-six novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.
Afférents au Conseil d'administration : 15	
En exercice : 15	
Date de convocation : 17-11-2025	
Date d'affichage : 17-11-2025	
Présents : 10	Abstention : 0
Représentés : 4	Votes pour : 14
Votants : 14	Votes contre : 0
	Présents : M. Thierry DUFOUR (pouvoir reçu de M. Philippe CACERES) ; M ^{me} Nawel BENSETT-VIGUIÉ (pouvoir reçu de Mme Caroline BLANCO-LIQUIÈRE) ; M. Alfred KROL ; M. Claude JOUANY ; M ^{me} Nawal LAGHZAOUI ; M ^{me} Brigitte VERGNES ; M ^{me} Annie CAVAILLÈS (pouvoir reçu de M ^{me} Anne-Marie GUYADER) ; M. Serge COTTO (pouvoir reçu de Mme Hélène AILLOS) ; M ^{me} Yolande LARTIGUE ; M. Jean-Philippe SOUQUIÈRE
	Absents représentés : M ^{me} Caroline BLANCO LIQUIÈRE (pouvoir donné à M ^{me} Nawel BENSETT-VIGUIÉ) ; M. Philippe CACERES (pouvoir donné à M. Thierry DUFOUR) ; M ^{me} Hélène AILLOS (pouvoir donné à M. Serge COTTO) ; M ^{me} Anne-Marie GUYADER (pouvoir donné à M ^{me} Annie CAVAILLÈS)
	Absente excusée : M ^{me} Pascale BERLY
	Secrétaire : M ^{me} Nawel BENSETT-VIGUIÉ

DEL.EHPAD n°2025-17 : Autorisation de cession de l'activité de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel » à l'association à but non lucratif EDENIS.

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) rappelle à l'Assemblée la délibération n° DEL.EHPAD n°2025-16 du 21 mai 2025 validant le principe de cession de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel » à une association à but non lucratif.

L'EHPAD « Les Terrasses du Pastel » a été créé en 2004 et est un établissement secondaire à caractère médico-social régi par les articles L. 315-7 et L. 315-9 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Sa gestion est actuellement exercée par le C.C.A.S. de Puygouzon.

Le transfert global de l'activité d'exploitation de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel », incluant notamment la cession de l'immeuble accueillant l'établissement, est envisagé conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux personnes publiques intervenant en qualité de cédant, reposant sur un principe de libre cession des biens appartenant au domaine privé, sans obligation de publicité et de mise en concurrence.
La date envisagée serait au 1^{er} janvier 2026.

Il est ainsi entendu que le CCAS exerce une activité qui ne relève pas par nature des services communaux, et qu'il agit en tant que cédant dans un cadre excluant la réponse à un besoin découlant de ses missions de service public.

Par conséquent, le CCAS entend se départir purement et simplement de l'activité d'exploitation de son EHPAD, au sein de laquelle il ne conservera, à compter du jour de la cession définitive, aucun pouvoir d'influence ou de contrôle.

Dans la perspective de cette cession, une relation de confiance s'est instaurée avec l'association EDENIS dont l'activité principale est la gestion de ce type d'établissement à travers l'Occitanie depuis une quarantaine d'années.

EDENIS est une association à but non lucratif régie par la Loi 1901. L'absence d'actionnaires.
 lui permet de réinvestir l'intégralité des bénéfices dans le projet associatif.
 A l'échelle de l'Occitanie, elle gère 22 EHPAD, 3 résidences autonomies et 1 résidence services seniors, représentant près de 2 000 places.

Ainsi, l'association EDENIS est apparue, au regard de son expérience et de son professionnalisme reconnus, comme un opérateur présentant toutes les garanties pour poursuivre l'exploitation de l'autorisation d'exploitation et donc la gestion de l'établissement dans les meilleures conditions.

Concernant le bien immobilier et suite à l'estimation des Domaines en date du 17 novembre 2025, une négociation sur le montant de la vente est en cours et fera l'objet d'une délibération lors d'un Conseil d'Administration ultérieur.

Concernant le personnel, un travail est fait pour avoir un état précis des conditions de transfert des agents.

Afin de fixer les différents termes principaux de ce projet, un protocole d'accord est en cours de rédaction, de concert entre les 3 parties (Commune, C.C.A.S. et Association EDENIS) et fera l'objet d'une délibération lors d'un Conseil d'Administration ultérieur.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **Vu** le code de l'action sociale et des familles

Ainsi informé, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **ADOpte** la cession de l'activité de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel » à l'association à but non lucratif EDENIS à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **AUTORISE** M. Le Président à poursuivre toutes les démarches nécessaires à la réalisation ce projet.

Pour extrait conforme,
 Puygouzon, le 26 novembre 2025

La secrétaire de séance
Madame Nawel Bensetti Viguié

Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry Dufour